

# La mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant : succès véritables ou simple ratification ?

Texte original en anglais, traduit en français  
Original text in English, translated into French

Implementing the  
United Nations Convention on  
the Rights of the Child: genuine  
successes or ratification alone?

Renate Winter a commencé sa carrière judiciaire en 1981 à Vienne, en tant que juge au Tribunal pour enfants. Depuis, elle a été juge internationale, vice-présidente puis présidente du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) et juge internationale à la Cour suprême du Kosovo. Elle a également été présidente de l'Association internationale des juges et magistrats des tribunaux de la jeunesse et de la famille.

Renate travaille avec des organisations internationales, le Conseil de l'Europe, des organes des Nations Unies ainsi que l'Union européenne. Elle conseille les gouvernements sur des questions relatives à la justice des mineurs et à la protection des enfants, aux questions relatives aux femmes, aux enfants soldats, à la criminalité organisée et à l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés. Elle assiste des gouvernements dans la rédaction de lois ainsi que le contrôle et l'évaluation de leurs systèmes judiciaires.

Elle a une longue expérience des projets européens de réforme judiciaire, tout comme des institutions judiciaires dans nombre de pays. En 2013, elle est devenue membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, au sein duquel elle a exercé les fonctions de vice-présidente, puis de présidente. Renate continue de conseiller les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales.

*Renate Winter began her judicial career in 1981 in Vienna as judge of the Viennese Youth Court. She has since been an international judge, vice president and president of the Special Court of Sierra Leone, and an international judge at the Supreme Court in Kosovo. She has also been president of the International Association of Youth and Family Court Judges and Magistrates.*

*Renate works with international organisations, the Council of Europe, United Nations bodies and the European Union. She provides advice to governments on issues relating to juvenile justice and child protection, women's issues, child soldiers, organised crime, and the integration of asylum seekers and refugees. She assists governments in drafting laws and with monitoring and evaluating their justice systems.*

*She has longstanding experience with European projects on judicial reform and justice institutions in numerous countries. In 2013, she became a member of the United Nations Children's Rights Committee, subsequently serving as vice president and president of the Committee. Renate continues to advise governments, intergovernmental organisations and non-governmental organisations.*

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990 après avoir été ratifiée par un nombre d'États supérieur à celui requis. Certaines réserves ont été émises au début, mais elles se sont progressivement dissipées au cours des trois dernières décennies. En effet, selon les Nations Unies :

*Ces 30 dernières années, la vie des enfants a été transformée par cette Convention, qui est l'instrument relatif aux droits de l'Homme le plus largement ratifié de l'histoire. La Convention relative aux droits de l'enfant a incité les gouvernements à changer leurs lois et leurs politiques, pour que davantage d'enfants puissent accéder aux soins de santé et à la nutrition qui leur sont nécessaires. Il existe désormais de meilleures garanties pour protéger les enfants de la violence et de l'exploitation. Davantage d'enfants font entendre leurs voix et participent à la société. Il reste cependant encore beaucoup à faire<sup>1</sup>.*

Ces succès apparents nous permettent d'espérer que « l'intérêt supérieur de l'enfant » sera bientôt pleinement pris en compte partout dans le monde et mis en œuvre dans le cadre de toute décision concernant un enfant. Mais cet espoir est-il fondé ?

En 1991, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a été créé pour superviser la mise en œuvre des droits de l'enfant dans tous les États qui ont ratifié la Convention :

*Le Comité des droits de l'enfant est un organe composé de 18 experts indépendants qui surveille la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant*

The Convention on the Rights of the Child was adopted by the General Assembly of the United Nations on 20 November 1989. It came into force on 2 September 1990 after being ratified by more than the minimum number of States. Some reservations were expressed at first, but these have gradually evaporated over the last three decades. Indeed, according to the United Nations:

*Over the past 30 years, children's lives have been transformed by the most widely ratified human rights treaty in history. The Convention on the Rights of the Child has inspired governments to change laws and policies, so more children get the healthcare and nutrition they need. There are better safeguards in place to protect children from violence and exploitation. More children have their voices heard and participate in society. But there is still more work to be done.<sup>1</sup>*

These apparent successes imply that we can hope that “the best interests of the child” will be soon fully considered everywhere in the world and implemented as part of every decision that concerns a child. But is that hope well founded?

In 1991, the Committee of the Rights of the Child was set up to oversee the implementation of children's rights in all States that have ratified the Convention:

*The Committee on the Rights of the Child is the body of 18 independent experts that monitors implementation of the Convention on the Rights of the Child by its States parties. It also monitors the implementation of the Optional Protocols to the Convention, on involvement of children in armed conflict and on the sale of children, child pros-*

<sup>1</sup> « Organes conventionnels : Comité des droits de l'enfant », Haut-commissariat des droits de l'homme aux Nations Unies, <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/crc>.

<sup>1</sup> “Treaty Bodies: Committee on the Rights of the Child,” United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, <https://www.ohchr.org/en/treaty-bodies/crc>.



*Khan Younès, Gaza – 9 octobre 2024 : Des enseignants bénévoles continuent d'assurer les cours dans une salle de classe en ruines à l'école Tabariya, largement détruite lors d'une attaque de l'armée israélienne, alors que la guerre entre Israël et Gaza entre dans sa deuxième année. Déterminés à maintenir le lien des enfants avec l'éducation, ces éducateurs rappellent que l'école est bien plus que quatre murs.*

*Khan Yunis, Gaza, 9 October 2024: Volunteer teachers continue to teach children in a wrecked classroom at Tabariya School, which was largely destroyed in an Israeli army attack, as the Israel–Gaza war moves into its second year. Volunteer educators are striving to connect children with education, showing that 'school' is more than just bricks and mortar.*

*© Abed Rahim Khatib / Anadolu / Anadolu via AFP*

*par les États parties. Il surveille également la mise en œuvre des Protocoles facultatifs à la Convention, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (ainsi que le Protocole facultatif sur les communications)<sup>2</sup>.*

Tous les États qui ont signé la Convention doivent présenter un rapport au Comité, qui de son côté publie des observations finales contenant des recommandations sur la manière dont chaque pays peut mieux remplir son mandat. Cela devrait signifier que dans tous les États, la vie des enfants continuera

*titution and child pornography (as well as the Optional Protocol on communications).<sup>2</sup>*

All States that have signed up to the Convention have to report to the Committee, and the Committee publishes Concluding Observations with recommendations on how individual countries can better fulfil their mandate. This implies that in all States, children's lives will keep improving until there are no more hardships to eliminate. In that case, why are millions of children still suffering the consequences of violence, trafficking, lack of access to healthcare, and lack of a proper education – without even being aware that they have

<sup>2</sup> « Comité des droits de l'enfant », <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/crc>.

<sup>2</sup> “Committee on the Rights of the Child,” <https://www.ohchr.org/en/treaty-bodies/crc>.



à s'améliorer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de difficultés à éliminer. Dans ce cas, pourquoi des millions d'enfants souffrent-ils encore des conséquences de la violence, de la traite d'êtres humains, du manque d'accès aux soins de santé et de l'absence d'éducation appropriée, sans même savoir qu'ils ont des droits ? Peut-être parce que personne ne le leur a dit ou peut-être parce que personne ne veut le leur dire.

Il est indéniable que la Convention internationale des droits de l'enfant est un document très important – le seul, d'ailleurs, à avoir été ratifié par tous les États membres des Nations Unies, à l'exception d'un seul. Cela n'est pas anodin. Il est également évident qu'il n'a fallu que 30 ans aux États membres pour reconnaître que l'enfant n'est pas un *objet* mais un *sujet* de droits (même si cela n'est pas encore totalement accepté dans de nombreux pays). Ce délai est plutôt rapide si on le compare au temps qu'il a fallu pour que les gens comprennent que les enfants sont des êtres humains à part entière, dotés d'un ensemble complet de droits de l'Homme.

Cependant, il y a une grande différence entre la ratification et la mise en œuvre d'une convention et cela constitue le sujet de ce chapitre.

### Obstacles à la mise en œuvre de la Convention

Après avoir travaillé presque toute ma vie sur ce sujet en tant qu'experte, conseillère et juge et après avoir directement travaillé avec le Comité des droits de l'enfant pendant huit ans, mon expérience de la mise en œuvre de la Convention dans les différents États m'inspire des sentiments plutôt mitigés.

À ma connaissance, aucun des États parties n'a pleinement mis en œuvre la Convention. Il est vrai que certains pays ont

rights? Perhaps this is because nobody has told them, or perhaps it is because nobody wishes to tell them.

It is clear that the Convention on the Rights of the Child is a very important document – the only one, incidentally, that has been ratified by all Member States of the United Nations bar one. This should mean something. It is also clear that it has taken just 30 years for Member States to recognise that the child is not the *object* but the *subject* of law (although this is still not fully accepted in many countries). This timescale is rather quick, if one compares it with how long it took to get people to understand that children are fully fledged humans who have a full set of human rights.

However, there is a huge difference between ratifying and implementing a convention, and this is the subject of this chapter.

### Barriers to implementing the Convention

After an almost lifelong career working on this subject as an expert, councillor and judge, and eight years of working directly with the Committee on the Rights of the Child, my experience on the implementation of the Convention across States is one that brings up rather mixed feelings.

To the best of my knowledge, none of the State Parties has fully implemented the Convention. It is true that some countries have made huge advances, such as the Nordic countries in Europe and a few small, rich countries that can afford to invest in children despite other “more important” issues. However, this leaves the not-so-small number of countries that have not made such improvements.

Some countries are far too poor to be able to address all the issues that it is a State's duty to deal with under the Convention. Even if

fait d'énormes progrès, comme les pays nordiques en Europe et une poignée de pays petits et riches qui peuvent se permettre d'investir dans les enfants malgré d'autres questions « plus importantes ». Un nombre non négligeable de pays n'a cependant pas fait de tels progrès.

Certains pays sont beaucoup trop pauvres pour être en mesure de traiter toutes les questions qu'un État a le devoir de traiter en vertu de la Convention. Même si ces pays reçoivent l'aide de donateurs (par exemple, pour mettre en place un système de travailleurs sociaux et les former), cette aide n'est pas durable : dès que l'aide prend fin, les travailleurs sociaux sont licenciés parce qu'il n'y a plus le budget pour les maintenir en poste. D'autres questions, comme l'achat d'armes, sont plus importantes pour les gouvernements que les droits de l'enfant.

Mon expérience m'a également montré que dans certains États, très peu de personnes connaissent l'existence de la Convention et encore moins son contenu. Si l'on demande à des diplomates, des étudiants ou des professionnels sur le terrain s'ils connaissent la Convention internationale des droits de l'enfant, beaucoup répondront qu'ils savent qu'elle existe ; mais si on leur demande ce qu'ils savent de son contenu, il n'est plus aussi certain qu'ils puissent en dire quoi que ce soit. Même au sein des ministères, bien des personnes n'ont pas lu la Convention et ne connaissent ni de près, ni de loin les droits de l'enfant tels qu'ils y sont énoncés. Quant aux quelques personnes qui l'ont lue, elles ne pensent pas qu'il soit utile ou pertinent d'en parler à d'autres membres de leur gouvernement, souvent pour des raisons politiques.

Certains pays manquent d'expérience dans l'accomplissement des devoirs qui incombent aux États parties en ce qui concerne la mise en œuvre de la législation

these countries receive assistance from donors (for example, to establish a system of social workers and train them), this is not sustainable: as soon as the assistance ends, the social workers will be made redundant because there will be no funds in the budget to keep them employed. There are other issues – such as the purchase of weapons – that are more important to governments than children's rights are.

My experience has also shown me that in some States, very few people know about the existence of the Convention and even fewer are familiar with its contents. If one asks a diplomat, student or professional in the field whether they know about the Convention on the Rights of the Child, many will answer that they know that it exists; but if one asks what they know about the content, it is no longer a given that they will be able to say anything about it. Furthermore, many people in government departments have neither read nor become remotely familiar with the rights of children as set out in the Convention. The few who have do not think it useful or relevant to mention to others in their government, often for political reasons.

Some countries lack experience in performing the duties that Member States have in relation to implementing legislation that concerns children; they do not have staff with the necessary knowledge to do the job, the appropriate infrastructure, the services to facilitate implementation, the academic researchers, or the action plans and frameworks they need. Even if they receive assistance with planning, this tends not to lead to action being taken; at best, a few small projects are undertaken.

Added to this are the huge problems of religion, customs and tradition. Many countries – more than one might believe – have customs that forbid giving a child a voice.

relative aux enfants ; ils ne disposent ni du personnel formé pour effectuer ce travail, ni des infrastructures appropriées, ni des services chargés de faciliter la mise en œuvre, ni des chercheurs, ni des plans ou schémas directeurs dont ils auraient besoin. Même s'ils reçoivent de l'aide dans la planification, celle-ci ne débouche généralement pas sur des actions ; au mieux, quelques petits projets sont mis en œuvre.

À cela s'ajoutent les énormes problèmes posés par la religion, les coutumes et les traditions. De nombreux pays – plus nombreux qu'on ne le croit – ont des coutumes qui interdisent à l'enfant de s'exprimer. Beaucoup ont une religion dominante qui reconnaît les droits des familles mais pas ceux des enfants. Dans de nombreuses pratiques traditionnelles, les enfants n'ont aucun droit car, en tant qu'enfants, ils ne sont pas acceptés en tant qu'êtres humains à part entière. Ils sont considérés comme des « adultes en devenir » et n'ont donc pas les mêmes droits qu'un adulte. La Convention précise toutefois que les droits des enfants vont au-delà de ceux des adultes et incluent des droits supplémentaires liés à la protection<sup>3</sup>.

Même parmi les pays qui ne sont pas pauvres, qui sont informés et expérimentés, et qui ne sont pas soumis à la forte influence de coutumes, de religions et de traditions contraires aux droits de l'enfant, certains éprouvent des difficultés à mettre en œuvre les articles ratifiés par la Convention parce que cela coûte cher. Comme le souligne souvent la presse, il n'est pas rare que des hommes politiques estiment que, les enfants ne pouvant pas voter, dépenser de l'argent pour eux n'est pas une priorité. Ils peuvent dire que les enfants sont l'avenir de leur pays, mais ils ne les considèrent pas comme une priorité au présent. Ils peuvent

Many have a dominant religion that recognises the rights of families but not of children. In many traditional practices, children have no rights at all because, as children, they are not accepted as fully fledged humans. They are seen as “adults in the making,” and therefore they are not seen to have the same rights as an adult would. The Convention, however, specifies that children's rights go beyond those of adults to include additional rights that relate to protection<sup>3</sup>.

Even among those countries that are not poor, that are informed and experienced, and that are not under the strong influence of customs, religion and traditions that contradict children's rights, some face difficulties in implementing the articles ratified by the Convention because doing so is costly. As commonly highlighted in the press, it is not uncommon for politicians to be of the view that because children cannot vote, spending money on them is not a priority. They may say that children are the future of their country, but they do not consider them as part of their country's present. They may try to attract parents' votes by saying that education is important, while simultaneously limiting their investment in schools, universities and pre-schools to the low end of the financial scale. A very small number of countries have given people under the age of 18 the right to vote; however, even then, if one checks the party manifestos there is little in them that is relevant to young people's interests and needs. One hears arguments in this regard: “a 16-year-old doesn't need a manifesto; they either vote with their parents or against them, and that's all they think about.”

Ensuring that children's rights are granted in full does not come without a cost. There

3 AG Rés. 40/25, Convention relative aux droits de l'enfant (20 novembre 1989), arts. 3, 37 et 40.

3 G.A. Res. 44/25, Convention on the Rights of the Child (20 November 1989), arts. 3, 37 and 40.

essayer de capter le vote des parents en disant que l'éducation est importante, tout en limitant leurs investissements dans les écoles, les universités et les établissements préscolaires. Un très petit nombre de pays a accordé le droit de vote aux personnes de moins de 18 ans ; cependant, même dans ce cas, si l'on consulte les programmes des partis, on constate qu'ils n'ont pas grand-chose à voir avec les intérêts et les besoins des jeunes. On entend des arguments à ce sujet : « Un jeune de 16 ans n'a pas besoin d'un programme ; il vote avec ses parents ou contre eux et c'est tout ce à quoi il pense ».

Veiller à ce que les droits de l'enfant soient pleinement respectés a un coût. Il faut des programmes, une protection, des outils, des projets, des infrastructures et des cadres et tout cela implique des dépenses. Il est cependant bien plus coûteux de *ne pas* mettre en œuvre les droits de l'enfant. Dans les pays dits riches ou moyennement riches, le coût de la mise en œuvre de ces droits est bien inférieur à celui d'un système judiciaire qui doit au final gérer les conséquences de l'absence de protection des enfants contre la violence, du refus de leur donner accès aux systèmes de santé (par exemple en guise de punition pour un avortement illégal), de l'absence de politiques contre le harcèlement ou le recrutement de jeunes par des gangs et de l'incapacité à mettre en place un système d'aide sociale efficace pour aider les enfants.

### Les devoirs des États

Les États membres qui sont réellement désireux de mettre en œuvre la Convention devraient envisager : de développer les compétences linguistiques et techniques de leurs enfants ; d'améliorer la viabilité des infrastructures d'aide aux enfants ; de fournir aux enfants un accès aux services essentiels, tels que la santé (dans la plupart des pays, l'offre de soins de santé spéciali-

is a need for programmes, protection, tools, projects, infrastructure and frameworks, and all of this involves spending. However, it is far more costly *not* to implement children's rights. In the so-called rich or medium-rich countries, far higher than the cost of implementing these rights is the cost to the justice system, which is often the consequence of not protecting children from violence, denying them access to healthcare systems (for example, as punishment for having an illegal abortion), failing to deal with bullying and gang membership among young people, and not establishing a social care system that is efficient at assisting children.

### The duties of States

Member States that are really willing to implement the Convention should look at: developing the language and technical literacy of their children; improving the sustainability of the infrastructure for assisting children; providing children with access to essential services, such as health (in most countries, there is little or no specialist healthcare for children, including child-specific medication and institutions); and providing qualified education<sup>4</sup>, social assistance and care services (such as foster care, counselling and helplines). They should also allow children to get involved in political discussions by respecting Article 12 of the Convention (the right to be heard). Community involvement is key as well: in many States, communities, rather than the authorities in the capital, know best what their children need and how best to solve their problems.

A burning issue for children everywhere in the world today is the environment. A world in which climate change and turbocapital-

<sup>4</sup> Qualified education is education provided by qualified staff with all the necessary equipment (books, computers, writing materials, etc.).



sés pour les enfants, y compris des médicaments et des institutions spécifiques, est limitée voire inexistante) ; et de fournir une éducation qualifiée<sup>4</sup>, une assistance sociale et des services de prise en charge (tels que le placement en famille d'accueil, le suivi psychologique ou des lignes d'assistance téléphoniques). Ils devraient également permettre aux enfants de participer aux discussions politiques en respectant l'article 12 de la Convention (le droit d'être entendu). L'implication des autorités locales est également essentielle : dans de nombreux États, ce sont elles, plutôt que les autorités centrales, qui savent le mieux ce dont leurs enfants ont besoin et comment résoudre au mieux leurs problèmes.

L'environnement est une question brûlante pour les enfants du monde entier. Un monde dans lequel le changement climatique et l'ultra-capitalisme causent simultanément des dommages n'est pas propice à la création d'environnements sûrs et sains, où les enfants peuvent jouer, vivre et grandir. Jouer dans un lieu où la priorité est d'extraire du pétrole, du cuivre ou de l'or est dangereux, tout comme l'est un climat sous lequel les forêts brûlent ou sous lequel les rivières en crue submergent des villages, des villes et même des îles entières. Quand est-ce que l'article 6 de la Convention – le droit de l'enfant à un développement sûr, lui permettant d'atteindre pleinement son potentiel – sera mis en œuvre dans ces territoires ?

Les recommandations de la Commission européenne sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance, publiées en avril 2024, définissent un cadre général pour les mesures à prendre<sup>5</sup>. Avant tout, les pays

<sup>4</sup> L'enseignement qualifié est un enseignement dispensé par un personnel qualifié disposant de tout l'équipement nécessaire (livres, ordinateurs, matériel d'écriture, etc.).

<sup>5</sup> Commission européenne, *Recommandation de la Commission du 23.4.2024 relative au développement et au*

ism are both causing problems at the same time is not conducive to providing safe and healthy places for children to play, live and grow. To play in a place where the priority is to extract oil, copper or gold is dangerous – as is a climate where forests burn or rivers flood villages, cities and even whole islands. When will Article 6 of the Convention – a child's right to safe development to achieve their full individual strength and capacity – be implemented in these places?

The European Commission's recommendations on integrated child protection systems, published in April 2024, set out a general framework for what is needed<sup>5</sup>. Above all, countries need to use the resources they already available in a more efficient way. This includes:

- ▷ improving coordination and cooperation across sectors and authorities – something that does not happen routinely because of the widespread “turf mentality”;
- ▷ providing comprehensive, coordinated support – something often hindered by non-governmental organisations, institutions or agencies wanting to be seen as the most important source of support; and
- ▷ consulting children on what they need to be able to feel safe.

When asked about what they need to help them feel safe, children mentioned the following:<sup>6</sup>

<sup>5</sup> European Commission, *Commission Recommendation of 23.4.2024 on Developing and Strengthening Integrated Child Protection Systems in the Best Interests of the Child* (April 2024), [https://commission.europa.eu/document/download/36591cfb-1b0a-4130-985e-332fd87d40c1\\_en?filename=C\\_2024\\_2680\\_1\\_EN\\_ACT\\_part1\\_v8.pdf](https://commission.europa.eu/document/download/36591cfb-1b0a-4130-985e-332fd87d40c1_en?filename=C_2024_2680_1_EN_ACT_part1_v8.pdf).

<sup>6</sup> UN Committee on the Rights of the Child, General Comment 24 on Children's Rights in the Child Justice System, UN doc. CRC/C/CG/24, art. 40.



*Des enfants palestiniens assistent à un cours donné par l'enseignante Doha al-Attar (non visible sur l'image), 30 ans, mère de quatre enfants originaire de Rafah. Déplacée à Khan Younés, elle y organise, de sa propre initiative, des cours dans une salle de classe gravement endommagée. Son objectif : permettre aux enfants de poursuivre leur éducation et leur apporter un soutien alors que la guerre se poursuit entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza assiégée. Photographié le 4 décembre 2024.*

*Palestinian children attend a class run by teacher Doha al-Attar (not pictured), a 30-year-old mother of four from Rafah. Her class takes place in a heavily damaged schoolroom in Khan Yunis, where she was displaced. She says that the aim of this personal initiative is to resume education and support children as the war continues between Israel and the Palestinian Hamas group in the besieged Gaza Strip. Photographed on 4 December 2024.*

© Bashar TALEB / AFP

doivent utiliser plus efficacement les ressources dont ils disposent déjà. Il s'agit notamment de :

- ▷ améliorer la coordination et la coopération entre les différents secteurs et les pouvoirs publics, ce qui n'est pas toujours le cas en raison de l'« esprit de clocher » très répandu ;
- ▷ fournir un soutien complet et coordonné – ce qui est souvent entravé par

- ▷ talking to someone in person, not online;
- ▷ help to combat bullying in schools and other establishments;
- ▷ information about safe spaces they can go to if their home or foster home is not safe;
- ▷ more information for adults on staying safe online;
- ▷ safe playgrounds, including for children in street situations<sup>7</sup>;

---

*renforcement des systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant* (avril 2024), [https://commission.europa.eu/document/download/36591cfb-1b0a-4130-985e-332fd87d40c1\\_fr?file-name=C\\_2024\\_2680\\_1\\_EN\\_ACT\\_part1\\_v8.pdf](https://commission.europa.eu/document/download/36591cfb-1b0a-4130-985e-332fd87d40c1_fr?file-name=C_2024_2680_1_EN_ACT_part1_v8.pdf).

---

<sup>7</sup> UNICEF defines children in street situations as “children whose world and livelihood depends upon what they can obtain in the streets”. See: “Children in Street Situations,” UNICEF, <https://www.unicef.org/iran/en/children-street-situations>.

les organisations, les institutions ou les agences non gouvernementales qui veulent être vues comme la principale source d'aide ; et

- ▷ consulter les enfants sur ce dont ils ont besoin pour se sentir en sécurité.

Lorsqu'on leur a demandé ce dont ils avaient besoin pour se sentir en sécurité, les enfants ont cité les points suivants<sup>6</sup> :

- ▷ la possibilité de parler à quelqu'un en personne, pas en ligne ;
- ▷ de l'aide pour lutter contre le harcèlement à l'école ou dans tout autre établissement ;
- ▷ des informations sur les lieux sûrs où ils peuvent se rendre s'ils ne se sentent pas en sécurité dans leur foyer ou leur famille d'accueil ;
- ▷ davantage d'informations pour les adultes sur la sécurité en ligne ;
- ▷ des aires de jeux sûres, y compris pour les enfants en situation de rue<sup>7</sup> ;
- ▷ la présence d'officiers de police qu'ils connaissent (à Ankara, par exemple, un programme a été mis en place dans le cadre duquel des officiers de police spécialement formés portent un badge indiquant aux enfants qu'ils sont prêts à les aider) ;
- ▷ l'emploi de personnel scolaire supplémentaire (conseillers et travailleurs sociaux, par exemple) ;
- ▷ des amis dignes de confiance parmi les adultes ; et

- ▷ having police officers who are known by children (for example, in Ankara, a scheme was introduced where specially trained police officers wore a badge that signified to children that they would help);
- ▷ employing additional school staff (such as counsellors and social workers);
- ▷ having trustworthy friends among adults; and
- ▷ health professionals being able to explain health and social care to children.

Adults in different European countries discussing the European Commission's recommendations said that they wanted to be given information (especially around mental health and protection against discrimination in this regard) and help when they asked for it, and to work together – with children – where possible.

Establishing such a framework would go a long way to bringing a country forwards in its implementation of children's rights.

### **Do State Parties have the genuine will to make changes?**

Some rights issues need to be implemented in every country that has ratified the Convention on the Rights of the Child. First, a country must have a juvenile law that protects children and a juvenile justice law (a penal law, including diversion and alternatives<sup>8</sup>, specialised for children)<sup>9</sup>. It is also necessary to have a court, or at least divisions in courts, that are deal only with

6 Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale 24 sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants, UN doc. CRC/C/CG/24, art. 40.

7 Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies définit les enfants des rues comme « des enfants qui dépendent de la rue pour vivre ou travailler, seuls, avec des pairs ou avec leur famille ». Cf. Bureau International Catholique de l'Enfance, « Les enfants en situation de rue. Une réalité mondiale alarmante », <https://bice.org/ft/enfants-des-rues-ne-les-oublions-pas/#:~:text=Qu'entend%2Don%20exactement%20par,pairs%20ou%20avec%20leur%20famille>.

8 A 'diversion' is a measure that gives a child the opportunity (with the child's consent) to put right the harm they have done without further contact with the justice system. Examples include community work, mediation and family conferences. An 'alternative' aims to give the child a chance to avoid being punished (especially with the deprivation of liberty). Examples of alternatives include warnings from the court, prohibition to visit certain places, and compulsory education. For more information, see: CRC/C/CG/24, art. 40.

9 G.A. Res. 44/24, arts. 37 and 40.



- ▷ des professionnels de santé en mesure d'expliquer les soins de santé et les services sociaux aux enfants.

Les adultes de différents pays européens qui ont discuté des recommandations de la Commission européenne ont déclaré qu'ils souhaitaient recevoir des informations (notamment sur la santé mentale et la protection contre la discrimination dans ce contexte) et de l'aide lorsqu'ils en faisaient la demande et, dans la mesure du possible, travailler avec les enfants.

La mise en place d'un tel cadre contribuerait grandement à faire progresser un pays dans la mise en œuvre des droits de l'enfant.

### Les États parties ont-ils la volonté réelle de procéder à des changements ?

Certaines problématiques liées aux droits doivent être réglées par chaque pays ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Tout d'abord, un pays doit disposer d'un droit des mineurs qui protège les enfants et d'un droit pénal des mineurs (un droit pénal, incluant la déjudiciarisation et les alternatives<sup>8</sup>, spécialement conçu pour les mineurs)<sup>9</sup>. Il est également nécessaire de disposer de tribunaux, ou au moins de sections de tribunaux, qui ne s'occupent que des enfants. Il faut également employer des personnes spécialement formées pour travailler avec les enfants. Il s'agit notamment d'officiers de police, de juges, de procureurs, d'avocats, de travailleurs sociaux et, si la privation de liberté est utilisée

children. This also requires employing people who are specially trained to work with children. These roles include police officers, judges, prosecutors, lawyers, social workers and, if deprivation of liberty is used as a last resort, prison officers. This will involve costs, but the payoff is that children who have been given an explanation and had their voices heard are more likely to understand and accept a decision<sup>10</sup>. Countries need to have a modern law that aims to make life less difficult for children who come into contact with the law.

Legal defence is another issue that should be dealt with by the law and through its implementation. There are still countries in which children can be given the death penalty, although the execution tends to be postponed until a child has reached adulthood. In my experience, more often than not, these children have never seen a lawyer, because their parents cannot afford one and the state has not provided one – despite the fact that the way confessions are reached seems to be more than questionable. In addition, lawyers are needed to protect child victims and witnesses from suffering and the risk of being retraumatised in court. How many States have laws that guarantee protection to children affected by or involved in civil procedures, such as divorce or being placed outside their immediate family?

Article 2 of the Convention deals with the principle of non-discrimination. It states that no child should feel discriminated against for any reason. This begs the question, what about the many girls growing up around the world? How many State Parties have equal rights for girls and boys (women and men) enshrined in their Constitution? In how many of those who have enshrined equal rights are girls not hampered by the

8 Une « déjudiciarisation » est une mesure qui donne à l'enfant la possibilité (avec son accord) de réparer le mal qu'il a fait sans avoir d'autres contacts avec la justice, par exemple à travers des travaux d'intérêt général, la médiation et les conférences familiales. Une « alternative » vise à donner à l'enfant une chance d'éviter d'être puni (en particulier par privation de liberté). Les exemples d'alternatives incluent les avertissements du tribunal, l'interdiction de se rendre dans certains lieux et l'éducation obligatoire. Pour plus d'informations, voir CRC/C/CG/24, art. 40.

9 AG Rés. 44/24, arts. 37 et 40.

10 G.A. Res. 44/24; CRC/C/CG/24.



en dernier recours, d'agents pénitentiaires. Cela implique des coûts, mais le résultat est que les enfants qui ont reçu une explication et dont la voix a été entendue sont plus susceptibles de comprendre et d'accepter une décision<sup>10</sup>. Les pays doivent se doter d'une législation moderne qui vise à rendre la vie moins difficile aux enfants qui entrent en contact avec la loi.

La protection juridique est une autre question qui devrait être traitée par la loi et à travers sa mise en application. Il existe encore des pays dans lesquels les enfants peuvent être condamnés à la peine de mort, bien que l'exécution soit généralement reportée jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge adulte. D'après mon expérience, le plus souvent, ces enfants n'ont jamais vu d'avocat, parce que leurs parents n'ont pas les moyens d'en payer un et que l'État n'en a pas fourni – malgré le fait que la manière dont les aveux sont obtenus semble plus que douteuse. En outre, les avocats sont nécessaires pour protéger les enfants, victimes et témoins, de la souffrance et du risque d'être à nouveau traumatisés au tribunal. Combien d'États disposent de lois garantissant la protection des enfants concernés ou impliqués dans des procédures civiles telles que le divorce ou le placement en dehors de leur famille immédiate ?

L'article 2 de la Convention traite du principe de non-discrimination. Il stipule qu'aucun enfant ne doit se sentir discriminé pour quelque raison que ce soit. On peut donc se demander ce qu'il en est des nombreuses filles qui grandissent dans le monde. Dans combien d'États parties l'égalité des droits entre les filles et les garçons (femmes et hommes) est-elle inscrite dans la Constitution ? Dans combien de ces États qui ont inscrit l'égalité des droits dans la loi, les filles ne sont-elles pas entravées par

“glass ceiling,” where the most senior roles are reserved for men? What happens to the girls in all those countries where there is no legal safeguard or where they are explicitly discriminated against in laws (for example, property ownership for males only), religion (for example, females being considered inferior to males), or customs (for example, where girls are sold into marriage)? Is there any plan for real gender equality – for the same education and investment in girls, to amplify their voices? Is there really any will to change?

On the subject of discrimination, in how many States do children with disabilities have an ‘inclusive life’ – in families, instead of being ‘disposed of’ in institutions; in schools, instead of having ‘special education’ so as not to disturb the education of the other children; in the workplace, instead of depending on the kindness of other people? Again, there is a big difference between having legal provisions and implementing them.

Another problem that one can find everywhere is the increasing amount of violence – in families, in schools, at work and in society. What can one expect from a child who has been beaten by their father, bullied at school, and joined a youth gang that is despised by society? Many countries are undertaking projects to counter violence, but these have small chances of success while violent role models remain cherished in politics, by the media and in traditions, and while violence persists in education, in the family, in schools and in institutions.

My experience of visiting children in prison in some countries has shown that good personnel, good tools, and an appropriate environment are highly successful in preventing reoffending. In other countries, juvenile prisons are horrific; in others, prisons for children and young people do not even

10 AG Rés. 44/24; CRC/C/CG/24.

le « plafond de verre » et les postes les plus élevés réservés aux hommes ? Qu'advient-il des filles dans tous les pays où il n'existe aucune protection juridique ou dans lesquels elles sont explicitement discriminées par la loi (où la propriété est par exemple réservée aux hommes), la religion (où les femmes sont par exemple considérées comme inférieures aux hommes) ou les coutumes (où les filles sont par exemple vendues en vue d'un mariage) ? Existe-t-il un plan pour une véritable égalité des sexes – pour une éducation et un investissement égaux dans l'avenir des filles, afin d'amplifier leur voix ? Existe-t-il vraiment une volonté de changement ?

En ce qui concerne la discrimination, dans combien d'États les enfants handicapés ont-ils une « vie inclusive » - en famille, au lieu d'être « rejetés » dans des institutions ; à l'école, au lieu de recevoir une « éducation spécialisée » pour ne pas perturber l'éducation des autres enfants ; au travail, au lieu de dépendre de la gentillesse d'autres personnes ? Encore une fois, il y a une grande différence entre l'existence de dispositions légales et leur mise en œuvre.

Un autre problème que l'on retrouve partout est l'augmentation de la violence – dans les familles, à l'école, au travail et dans la société. Que peut-on attendre d'un enfant qui a été battu par son père, harcelé à l'école et qui a rejoint un gang de jeunes méprisé par la société ? De nombreux pays lancent des projets de lutte contre la violence, mais ceux-ci ont peu de chances de réussir tant que la politique, les médias et les traditions continuent de l'exalter et tant qu'elle persiste dans l'éducation, la famille, l'école et les institutions.

L'expérience que j'ai acquise en rencontrant des enfants en prison dans certains pays a montré qu'un personnel compétent, de bons outils et un environnement approprié permettent d'éviter la récidive. Dans

exist, and children are imprisoned with adults, becoming their prey. On top of this, it can be argued that in these countries, for far too long the wrong children have been imprisoned for the wrong reasons.

Children deprived of liberty are at the bottom of the financial scale in most State Parties. They are not voters, they are seen as a nuisance, and most probably they will not work and pay taxes, so why invest in them? Even if the “good” closed institutions prove the opposite, politicians and people in general tend to believe in the negative stereotypes.

Similar problems can be seen when addressing children on the move, be they children from travelling communities, children in street situations, asylum seekers, refugees or trafficked children. Under the Optional Protocol on the sale of children, child prostitution and child pornography<sup>11</sup>, all these children must be given protection in the State receiving them, even if they did not have that protection in the country they have come from. Whether they are accompanied by an adult or not, children on the move will face problems – and what those problems are will depend on why a child is on the move. A refugee child has the same rights to healthcare – including mental healthcare – as a child who was born in that country, even if the State in question says that not enough services are available. An asylum-seeking child or a child living or working on the streets has the same right to education (and duty to attend school), even if the State in question says that there are not enough schools and teachers. Likewise, a trafficked child has the right to redress and to be helped to find their way

11 G.A. Res. 54/263, Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the Involvement of Children in Armed Conflict and on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography (16 March 2001).

d'autres pays, les prisons pour mineurs sont horribles ; dans d'autres encore, les prisons pour mineurs n'existent même pas et les enfants sont emprisonnés avec les adultes, devenant leur proie. On peut en outre affirmer que dans ces pays, on emprisonne depuis bien trop longtemps les mauvais enfants pour les mauvaises raisons.

Les enfants privés de liberté se trouvent au bas de l'échelle financière dans la plupart des États parties. Ils ne votent pas, sont considérés comme une nuisance et il est fort probable qu'ils ne travailleront pas et ne paieront pas d'impôts, alors pourquoi miser sur eux ? Même si les « bonnes » institutions fermées prouvent que la réinsertion est possible, les politiciens et les gens en général ont tendance à croire aux stéréotypes négatifs.

Des problèmes similaires se posent pour les enfants en mouvement, qu'il s'agisse d'enfants issus de communautés itinérantes, d'enfants en situation de rue, de demandeurs d'asile, de réfugiés ou d'enfants victimes de la traite d'êtres humains. En vertu du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants<sup>11</sup>, tous ces enfants doivent bénéficier d'une protection dans l'État qui les accueille, même s'ils ne bénéficiaient pas de cette protection dans le pays d'où ils viennent. Qu'ils soient accompagnés d'un adulte ou non, les enfants en déplacement seront confrontés à des problèmes – et la nature de ces problèmes dépendra de la raison pour laquelle l'enfant est en déplacement. Un enfant réfugié a les mêmes droits aux soins de santé – y compris aux soins de santé mentale – qu'un enfant né dans le pays, même si l'État en question affirme qu'il n'y

back home, even if the justice system of the State in question denies the child any help because the child has refused to be a witness in court and is being kept in police custody.

According to the Convention, read in its entirety and ratified by all the State Parties that have signed it, a child arriving in a given country must automatically be dealt with in the same way as any child with that country's nationality. This principle is especially important in the time we are living through now, where more and more people on almost every continent are having to flee their home country.

Another problem, more pressing than ever before (perhaps with the exception of the Middle Ages), is the number of children who are being affected by war. This is addressed by not only the Convention but also (besides the Geneva protocols) the Optional Protocol on children in armed conflict<sup>12</sup>.

There, first and foremost one has to deal with child soldiers, be they boys or girls. In almost all State Parties, the national armies do not use child soldiers; however, in quite a few, unofficial actors do. To a great extent, they do so without being stopped by the State, which is often too weak to have the means to prevent it. Certainly, international disarmament programmes are in place; but there are not enough programmes to help these children, most of whom are heavily traumatised and have never been to school or seen a doctor in their life. Very often, the families of child soldiers refuse to take their children back for traditional or religious reasons. This is especially true when it comes to girls, who can no longer be married off. This means there is almost no chance of a decent future for them.

11 AG Rés. 54/263, Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (16 mars 2001).

12 G.A. Res. 54/263.

a pas suffisamment de services disponibles. Un enfant demandeur d'asile ou un enfant vivant ou travaillant dans la rue a le même droit à l'éducation (et le même devoir d'aller à l'école), même si l'État en question affirme qu'il n'y a pas assez d'écoles et d'enseignants. De même, un enfant victime de la traite d'êtres humains a le droit d'obtenir réparation et celui d'être aidé à rentrer chez lui, même si le système judiciaire de l'État concerné lui refuse toute aide parce qu'il a refusé de témoigner devant un tribunal et qu'il est maintenu en garde à vue.

Selon la Convention, lue dans son intégralité et ratifiée par tous les États parties qui l'ont signée, un enfant arrivant dans un pays donné doit automatiquement être traité de la même manière que tout enfant ayant la nationalité de ce pays. Ce principe est particulièrement important à l'époque actuelle, où de plus en plus de personnes, sur presque tous les continents, doivent fuir leur pays d'origine.

Un autre problème, plus pressant que jamais dans l'histoire (à l'exception peut-être du Moyen-Âge), est le nombre d'enfants touchés par la guerre. Ce problème est abordé non seulement par la Convention, mais aussi (outre les protocoles de Genève) par le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés<sup>12</sup>.

Ici il faut avant tout s'occuper des enfants soldats, qu'il s'agisse de garçons ou de filles. Dans presque tous les États parties, les armées nationales n'utilisent pas d'enfants soldats, mais dans un certain nombre d'États des acteurs non officiels le font. Dans une large mesure, ils le font sans en être empêchés par l'État, qui est souvent trop faible pour pouvoir intervenir. Des programmes internationaux de désarmement existent certes, mais ils ne sont pas as-

In today's war-torn countries, it is not only the rights of children who have become soldiers that are violated. Where is the protection for children whose schools or kindergartens have been bombed? Where is the assistance for children who have been used as shields in front of cars? Where is there enough healthcare, education, food and secure places to play in refugee camps or the ruins of cities and villages? Who helps nine-year-old girls who have been married off by their fathers to somebody who can pay a price and feed them? Where is anyone stopping the recruitment of children by warmongering sides? And finally, where is the legal assistance for children who are accused of being a member of a terrorist group or are charged in a counter-terrorist context in front of a military court – especially given that the Convention clearly states that children must be dealt with in youth courts only<sup>13</sup>? Is it fear, hatred or a need for revenge that does not allow the implementation of even the most basic legal safeguards for those children?

This list of examples of ways in which the articles of the Convention and the recommendations of the Committee have not been implemented is far from complete. As stated at the beginning of this chapter: it is great to have the Convention. "But there is still more work to be done."

As to when that will happen, it is difficult to predict: as one knows, children are only children, not fully fledged adults – thus, for many State Parties, they are less important.

Oh, yes, a child is a child is a child is a child ...

<sup>13</sup> G.A. Res. 44/24, art. 40; CRC/C/CG/24.

<sup>12</sup> AG Rés. 54/263.



sez nombreux pour aider ces enfants, dont la plupart souffrent de lourds traumatismes, ne sont jamais allés à l'école et n'ont jamais vu de médecin de leur vie. Très souvent, les familles des enfants soldats refusent de les reprendre pour des raisons liées à la tradition ou la religion. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de filles, qui ne peuvent plus être mariées. Elles n'ont donc pratiquement aucune chance d'avoir un avenir décent.

Dans les pays aujourd'hui déchirés par la guerre, il n'y a pas que les droits des enfants devenus soldats qui sont violés. Où est la protection des enfants dont les écoles ont été bombardées ? Où est l'assistance pour les enfants qui ont été utilisés comme boucliers humains ? Où y a-t-il suffisamment de soins de santé, d'éducation, de nourriture et d'endroits sûrs dans les camps de réfugiés ou dans les ruines des villes et des villages pour que les enfants puissent jouer ? Qui aide les fillettes de neuf ans qui ont été mariées par leur père à quelqu'un qui peut payer le prix et les nourrir ? Qui empêche le recrutement d'enfants par les belligérants ? Enfin, où est l'assistance juridique pour les enfants qui sont accusés d'être membres d'un groupe terroriste ou qui sont inculpés dans un contexte de lutte contre le terrorisme devant un tribunal militaire – d'autant plus que la Convention stipule clairement que les enfants ne doivent être traités que par des tribunaux pour mineurs<sup>13</sup> ? Est-ce la peur, la haine ou le besoin de vengeance qui empêchent la mise en œuvre des garanties juridiques les plus élémentaires pour ces enfants ?

Cette liste d'exemples de la manière dont les articles de la Convention et les recommandations du Comité n'ont pas été mis en œuvre est loin d'être complète. Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre,

---

13 AG Rés. 44/24, art. 40 ; CRC/C/CG/24.

l'existence de la Convention est une bonne chose, mais il reste encore beaucoup à faire.

172

Il est difficile de prédire quand cela se produira : comme chacun le sait, les enfants ne sont que des enfants, pas des adultes à part entière – et donc, pour de nombreux États parties, ils comptent moins.

Oh, oui, un enfant n'est qu'un enfant ...



*Des enfants jouent pendant le premier jour du mois sacré du Ramadan à la mosquée Nizamiye à Midrand, le 24 mars 2023.  
Children play on the first day of the holy month of Ramadan at Nizamiye Mosque, Midrand, on 24 March 2023. © Madelene Cronjé / AFP*